

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 MAI 2011 - N° 38

L'an deux mil onze le dix-neuf du mois de mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, convoqués par lettre le 12 mai 2011, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Christian COUVERCELLE, Maire.

Étaient présents :

Philippe LERAY- Bruno DAUNOIS - Régine GALISSON - Michel BARAT, Adjoint  
Muriel CARETTE - Philippe GUICHARD - Florian MALZIS - Dominique MANCEAU - Daniel PELTIER -  
Dominique PIVRON - Stéphane SOUCHARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Odile LANDREAU, Adjointe  
Gaëlle CHOTARD - Cristian DUMA - Gérard DUMONT, Conseillers municipaux

Le Conseil municipal a désigné Dominique MANCEAU, Conseiller, en qualité de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 20 mai 2011.

-----

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal du 21 avril 2011. M. DAUNOIS souhaite apporter une modification pour le point I. 4 concernant l'attribution des subventions 2011 aux associations : il n'a pas participé au vote de cette délibération donc celle-ci a été adoptée par 11 voix. À la suite de ce rectificatif le procès-verbal est approuvé à l'unanimité puis M. le Maire annonce l'ordre du jour.

### I. AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE, à l'unanimité**, d'augmenter le taux des loyers des 7 locatifs de Baulieu de 1,60 %, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

### II. ENFANCE-JEUNESSE

Dans le cadre de l'ALSH, Mme PERDRIAU propose une mise à disposition d'une partie de son terrain pour permettre aux enfants du centre d'y cultiver un potager, durant l'été 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, ACCEPTE** la convention dans tous ses termes et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

### III. AFFAIRES CULTURELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, APPROUVE** le nouveau règlement de la bibliothèque municipale qui entre en application immédiatement.

### IV. URBANISME

M. le Maire signale l'intérêt et la nécessité sur le plan cadastral de donner une dénomination officielle à quatre voies communales nouvellement créées suite à des travaux d'urbanisme.

Il propose :

- **rue de la Valériane** (voie longeant le cimetière Saint-Etienne et parallèle à la rue du Fort),
- **rue du Petit Coudray** (voie perpendiculaire à la rue Toussaint-Hodée en direction de Villevêque),
- **allée du Chêne-Vert** (voie jouxtant la rue du Chêne-Vert),
- **impasse des 4 Vents** (partie de la rue des 4 vents conservée pour accéder aux deux propriétés riveraines).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, ACCEPTE** d'affecter les noms proposés ci-dessus aux nouvelles voies communales et **ADOPTE** la numérotation.

## V. FINANCES

La commune vient de faire l'acquisition de différents matériels qu'il convient d'imputer en investissement de par leur nature, il s'agit de :

- ✚ **ELECTRONIC LOISIRS ANGERS SONO** : devis n° DVA-003509 du 24/03/2011 correspondant à un ensemble écran + vidéoprojecteur d'un montant total de 1 592,60 € TTC. Cette acquisition sera à imputer au compte 2188-39.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**unanimité**.

## VI. QUESTIONS DIVERSES

### Déclaration d'Intention d'Aliéner

M. le Maire porte à la connaissance des élus quatre déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

- M. et Mme LAPASSOUZE, 1, ch. des Maugarderies à M. CADEAU Laurent et Mlle TAILLANDIER Sandrine pour une maison de 149 m<sup>2</sup> habitable sur un terrain de 775 m<sup>2</sup>, cadastré AD 46,
- M. et Mme PEUDON Léo, 1, place du Mail, à l'EURL POLYVALENCE HABITAT, pour une maison de 104 m<sup>2</sup> habitable sur une parcelle de 297 m<sup>2</sup>, cadastrée AA 138,
- M. et Mme GARDAIS Didier, 2, square Joseph Montgolfier et Champ de Mairé à M. BEN ZINA Hassen, pour 2 terrains de 400 et 80 m<sup>2</sup>, cadastrés respectivement ZC 336 et ZC 352,
- M. et Mme PINSEC Hervé, 13 ch. de la Motte à M. SALMON Jean et Mme DEROUET Isabelle, pour une maison située sur un terrain de 685 m<sup>2</sup>, cadastré AD 71.

**Le Conseil municipal DÉCIDE de ne pas préempter.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.*

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 23 juin 2011 à 20 h 30.**